

L'ESSENTIEL DES MARCHÉS PUBLICS

Un jour pour comprendre la réglementation des marchés publics.

FORMATIONS COURTES

INITIATION



Ref. : 6191414

Durée :
1 jour - 7 heures

Tarif :
Salarié - Entreprise : 810 €
HT

Repas inclus

OBJECTIFS

- Maîtriser l'essentiel des marchés publics en ayant une vision claire et synthétique de la nouvelle réglementation et des procédures de marchés publics.
- Connaître le vocabulaire inhérent aux marchés publics.

POUR QUI ?

- Toute personne désirant mieux connaître les différentes étapes de la passation et de l'exécution des marchés publics.

COMPÉTENCES ACQUISES

À l'issue de la formation, vous aurez acquis les principaux réflexes en marchés publics, tant lors de la passation que lors de l'exécution.

PROGRAMME

L'essentiel des marchés publics

Identifier le nouveau cadre réglementaire applicable

- Le champ d'application de la loi et du règlement grand-ducal du 08/04/2018.
- Distinguer les marchés publics des concessions.
- Appréhender le cadre juridique de la dématérialisation.

Définir les préalables à la passation des marchés publics

- Déterminer les besoins à satisfaire.
- Formuler les spécifications techniques.
- Estimer le marché.
- Définir les critères de choix et leur pondération.

Connaître les seuils et leurs règles de calcul

Maîtriser les procédures : définitions, avantages et contraintes

Examiner les candidatures et les offres

- La sélection qualitative : les pièces à fournir.
- Vérifier et classer les offres : l'impact des variantes et des coûts du cycle de vie.
- Justifier les prix.
- Insérer des critères environnementaux et sociaux.

Étude de cas : détecter une offre anormalement basse.

- Choisir l'attributaire.

Étude de cas : rédiger une décision motivée.

Finaliser la procédure et le contrôle des marchés

- Rapport de présentation, information des candidats, notification et avis d'attribution.
- Les contrôles des marchés.

Organiser une bonne exécution du marché

- Déterminer les garanties financières.
- Respecter les règles en matière de paiement.
- Modifier un marché en cours d'exécution.
- Définir sa marge de manœuvre en cas de modification unilatérale.
- Test de connaissances sur les acquis de la formation.

INTERVENANTS

Thibault CHEVRIER

Avocat à la cour

CHEVRIER & FAVARI, Avocats à la Cour

À distance
14 déc. 2022

Luxembourg
14 déc. 2022